

Lettre ouverte à l'attention du Conseil fédéral suisse

Berne, le 18 mars 2020

Garantir les salaires et assurer la protection de la santé ou, si la protection n'est pas possible, arrêter le travail et passer au chômage partiel

Madame la Présidente de la Confédération,
Madame la Conseillère fédérale,
Monsieur le Conseiller fédéral,

L'épidémie liée au coronavirus suscite une vive inquiétude auprès de la grande majorité des salarié-e-s en Suisse : elles et ils ont peur pour leur santé, mais aussi pour leurs salaires et leurs emplois. Malheureusement, la situation s'est encore aggravée ces derniers jours. Bon nombre d'entreprises voient leurs recettes fondre ou disparaître, et manquent donc d'argent pour payer les salaires des employé-e-s. De plus, nous recevons de nombreux messages de travailleuses et travailleurs qui nous signalent une application défaillante des mesures de protection par les employeurs et employeuses et qui font état d'une grande insécurité.

L'Union syndicale suisse (USS) salue le fait que le Conseil fédéral se soit exprimé en faveur d'une garantie des salaires et qu'il ait émis des recommandations spécifiques pour la protection de la santé dans le monde du travail. Il faut maintenant que ces directives soient appliquées de manière très stricte, en particulier sur les chantiers, dans les magasins, dans le système de santé (surtout concernant les mesures de protection) et dans les autres branches.

Réduire les obstacles

L'USS appelle le Conseil fédéral à diminuer au maximum les obstacles pour l'obtention des indemnités de chômage partiel pour éviter que des entreprises se retrouvent en manque de liquidités et pour faire en sorte que les salaires puissent être versés quoi qu'il arrive. Pour les cas où le chômage partiel ne s'applique pas ou ne suffit pas, il faut prévoir sans délai d'autres mesures pour assurer les salaires : il s'agit là notamment des contrats à durée déterminée, des absences pour obligations familiales ainsi que des personnes travaillant dans le domaine culturel et des (faux) indépendant-e-s. Enfin, l'USS demande que l'assurance-chômage renonce à exiger les preuves de recherche d'emploi requises en temps normal.

Appliquer les mesures sanitaires sur le lieu de travail

Du point de vue épidémiologique, la mise en œuvre généralisée des recommandations du Conseil fédéral et de l'OFSP est décisive pour la suite de l'évolution de la pandémie. Et pourtant, elles ne sont pas appliquées sur de nombreux lieux de travail. L'appel du Conseil fédéral était clair : garder de la distance, se laver les mains et éviter les rassemblements. Mais la réalité est tout autre pour beaucoup de salarié-e-s : certain-e-s sont serrés dans des véhicules pour aller au travail, d'autres travaillent dans des locaux exigus, doivent se tenir dans des salles de pause ou des surfaces de

ventes surpeuplées, ou ne peuvent pas garder la distance nécessaire dans les contacts avec les client-e-s.

Il est donc impératif que les autorités émettent des signaux clairs et disposent d'instruments d'exécution pour faire en sorte que la protection de la santé soit prise au sérieux et que les recommandations de l'OFSP soient appliquées. Lorsque les entreprises ne respectent pas l'ordonnance du Conseil fédéral et les recommandations de l'OFSP, elles doivent arrêter le travail tout en versant les salaires à 100 %. Les autorités doivent annoncer clairement que toutes les entreprises qui ne sont pas en mesure d'appliquer les prescriptions sanitaires auront droit aux indemnités de chômage partiel. L'extension annoncée du champ d'application de ces indemnités doit être mise en œuvre immédiatement.

Groupes de travail tripartites pour trouver rapidement des solutions

Nous vous prions d'élaborer et de publier au plus vite des solutions et des instructions en ce sens pour les travailleuses et travailleurs en Suisse. Pour ce faire, nous vous demandons instamment de mettre en place un groupe de travail tripartite au niveau national.

En ce qui concerne la protection de la santé en particulier, il faut des mesures spécifiques pour les différentes branches ou groupes de professions. Nous demandons donc d'être impliqué-e-s directement dans les échanges et la préparation des étapes de la mise en œuvre. Nous souhaitons aussi des informations claires à l'attention des PME et de la population dans la gestion de cette crise sanitaire. Nous sommes disposés en tout temps à participer et apporter notre contribution à ces groupes de travail tripartites.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, Madame la Conseillère fédérale, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

UNION SYNDICALE SUISSE



Pierre-Yves Maillard
Président de l'USS



Daniel Lampart
Premier secrétaire et économiste en chef de l'USS